



## vol dans les locaux de l ' employeur

Par **buzz**, le **22/01/2012** à **10:32**

Bonjour à tous , avant de poser ma question je situe le contexte .  
J' ai effectué un CDD pendant cet été , j' ai utilisé mes outils et moyen de protection personnels car c ' est exigé dans cette activité . Je me suis fais volé mon matériel . Le vol a eu lieu la nuit dans les locaux de l ' employeur fermés à clefs . Je lui ai demandé de me rembourser et ce dernier refuse . J ' ai déposé une plainte sans suite . Quels sont les recours possibles ?  
merci d ' avance

Par **P.M.**, le **22/01/2012** à **21:22**

Bonjour,  
Normalement, d'une part l'employeur aurait dû mettre à votre disposition les protections individuelles ainsi qu'une armoire individuelle, il semblerait donc que vous puissiez lui demander de vous dédommager...

Par **buzz**, le **23/01/2012** à **20:30**

bonsoir merci de ces précisions je pense que vu le prix des objets dérobés je vais me tourner vers un avocat .  
merci de cette réponse